



Bourg Saint Andéol le 9 Décembre 2021

Convocation

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu :

16 Décembre 2021 à 17 h 30

Au siège de la Communauté de communes DRAGA
07700 BOURG SAINT ANDEOL

Pour la séance vous devrez vous munir des documents de travail (Pouvoirs, ordre du jour, note de synthèse, Compte rendu, annexes.....),

Les pouvoirs seront remis à la signature de la feuille de présence au début de chaque séance de conseil.

Les annexes aux délibérations sont consultables sur l'espace élus du site Internet <http://ccdraga.fr> selon les codes d'accès suivants :

Nom d'utilisateur : Elus

Mot de passe : ccdrag@07

Ouverture de séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil du 25 novembre 2021
- Rappel :
 - Mise en ligne de la bande audio du conseil sur l'espace public du site internet : www/ccdraga.fr
 - Diffusion en direct du conseil sur Facebook et en différé sur le site.

Ordre du jour

I. Points soumis à délibération

Enfance Jeunesse : Rapporteur Madame Brigitte PUJUGUET - Vice-Présidente

1. Modification du règlement intérieur des structures enfance jeunesse régies par la communauté de communes

Finances : Rapporteur Monsieur Jérôme LAURENT – Vice-Président

2. Rapport Quinquennal sur l'évolution du montant des Attributions de compensation
3. Modification de l'attribution de compensation
4. Budget Eau : décision modificative n°1
5. Règlement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets

Urbanisme : Rapporteur Madame Martine MATTEI - Vice-Présidente

6. Approbation de la déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Viviers

Tourisme : Rapporteur Monsieur Bernard CHAZAUT – Vice-Président

7. Approbation de la convention d'objectifs avec la Société Publique Locale (SPL) - Office de Tourisme « Gorges de l'Ardèche Tourisme »

Administration Générale : Rapporteur Madame Françoise GONNET TABARDEL – Présidente

8. Proposition d'une candidature à la Présidence de la Société Publique Locale (SPL) - Office de Tourisme « Gorges de l'Ardèche Tourisme
9. Contrat de Relance et de Transition Ecologique « Sud Est Ardèche » - CRTE
10. Motion de soutien « Liaison ferroviaire Le Teil / Pont Saint Esprit / Nîmes avec desserte de la gare du Teil ».

Ressources humaines : Rapporteur Madame Françoise GONNET TABARDEL – Présidente

11. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du cdg07 pour les collectivités et établissements de + 20 agents CNRACL

II. Point non soumis à délibération

- Présentation du projet Social (rapporteur Mme Brigitte DUMARCHE)

Questions diverses

- Présentation du tableau des décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation et des pouvoirs spéciaux.

Vous remerciant par avance de votre présence,

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



POUVOIR

Je soussigné(e), M/Mme.....donne pouvoir à
M.....pour me représenter à la
réunion du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021

Je soussigné(e), M/Mme..... quitte la séance du conseil à
.....H.....et donne pouvoir à M./Mme.....à compter de la
délibération :(selon l'ordre du jour).

Date :

signature :

Article 12 : Pouvoirs

En cas d'absence, un délégué donne pouvoir écrit en priorité à un suppléant de sa commune ou bien à un autre délégué de n'importe quelle commune.

Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est toujours révocable, sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les pouvoirs sont remis au Président au début de la réunion.